
COMPTE RENDU

Réunion bureau InterCLE
28 septembre 2016

M. Faverjon	Président InterCLE	Présent
M. Remy	Vice-Président InterCLE	Absent
Mme Durnerin	Membre du bureau du collège des élus	Présente
M. Baumont	Membre du bureau du collège des usagers	Absent
M. Rossi	Membre du bureau du collège des institutions	Présent
M. Boillin	Invité	Présent
Mme Mombertrand	Chargée de mission de l'InterCLE	Présente

9h10 : La réunion est ouverte par M. FAVERJON, Président de l'InterCLE.
Le président présente l'ordre du jour.

1. Avancement des actions, travail effectué depuis le 1^{er} juillet 2016

- *COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires*
 - Un mail de remerciement a été envoyé aux personnes présentes le jour de la signature du contrat comprenant en pièces jointes la photo des signataires, la plaquette et le lien vers la vidéo, en ligne sur la plateforme youtube.
 - M. FAVERJON indique qu'il serait nécessaire de réunir la commission communication en janvier après la fusion des communautés de communes de Gevrey Chambertin et du Sud Dijonnais.
- *COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat*
 - Une communication spécifique a été réalisée par Mlle PILOSU sur la signature du contrat de nappe (plaquette, film et panneaux)
 - Le site internet GEST'EAU va créer une fiche décrivant le contrat.
 - Le film diffusé lors de la signature a été mis en ligne sur youtube.
- *SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP*
 - Un premier comité de pilotage aura lieu le 30 septembre 2016 réunissant les hydrogéologues et acteurs impliqués dans la Nappe de Dijon Sud afin de définir les objectifs et attendus du modèle hydrodispersif à créer.
 - Les modalités de rédaction du cahier des charges n'ont pas encore été définies. Ce point sera un des objets de la réunion du 30 septembre. Les différentes possibilités de rédaction déjà évoquées sont les suivantes :
 - Rédaction en interne par l'InterCLE avec des objectifs globaux et moins techniques ;
 - Faire appel au BRGM pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction ;
 - Convention Recherche et Développement partagés avec le BRGM ;
 - Appui police de l'eau (sollicitation du BRGM par un service de l'état pour la rédaction).

M. FAVERJON dit avoir effectué une demande officielle auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin de connaître les modalités de l'accord cadre qui la lie au BRGM.

M. ROSSI précise qu'après discussion avec l'hydrogéologue référent de l'Agence de Lyon, la nappe de Dijon Sud représente une surface trop réduite pour rentrer dans le cadre de cet accord. Toutefois

une réponse officielle sera adressée à l'InterCLE. M. FAVERJON sollicite M. ROSSI sur la possibilité d'obtenir cette convention.

Cette action est financée à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau, toutefois M.ROSSI doit se renseigner sur l'éventualité d'un taux de subvention à 80%.

- *Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe*
 - Le CCTP est en cours de rédaction mutualisé avec l'étude de la continuité écologique au droit du moulin Bruet, réalisée par le SBV.

Autres travaux effectués :

La chargée de mission de l'InterCLE a été sollicitée pour la rédaction d'avis de dossiers lois sur l'eau au titre de l'InterCLE mais également pour des avis d'expert en hydrogéologie.

Avis dossiers loi sur l'eau :

- Avis déclaration Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin
- Avis régularisation des autorisations de prélèvements d'eau potable du Grand Dijon sur la nappe de Dijon Sud

Demande d'avis en hydrogéologie :

- Avis sur l'implantation de piézomètres pour la surveillance de la qualité des eaux souterraines au droit de la ZAC de Beauregard (DDT)
- Avis sur la modélisation hydrodynamique réalisée sur la carrière de Rouvre-en-Plaine (SBV)
- Avis sur l'agrandissement du bassin d'infiltration de Tycon Electronics (DDT)

Mme DURNERIN se dit très intéressée par l'aide de la chargée de mission sur des dossiers que traite la CLE de l'Ouche, dans le domaine de l'hydrogéologie.

2. Validation des nouveaux volumes prélevables

Suite à la demande de régularisation des prélèvements pour l'alimentation en eau potable du Grand Dijon, l'InterCLE propose de modifier la répartition des volumes prélevables entre le champ captant de la Rente Logerot situé à Marsannay-la-Côte et le forage des Herbiottes localisé à Longvic.

En effet, suite à l'étude d'Evaluation des Volumes Maxima Prélevables, une première répartition a été validé lors de la réunion de l'InterCLE du 6 novembre 2012. Les volumes alors attribués pour chaque captage étaient les suivants :

Ouvrages d'AEP	Volume Prélevable (m ³ /an)	Rendement objectif
Puits des Valendons (Chenôve)	280 000	77.75%
Champ captant de la Rente Logerot (Marsannay-la-Côte)	1 370 000	77.75%
Forage des Herbiottes (Longvic)	385 000	76.5%
Puits de la CCSD	248 000	85%
Forage de la CCSD	372 000n	85%
Forage du Paquier du Potu (CCGC)	395 000	75.75%
Total nappe de Dijon Sud	3 050 000	

En juin 2014, lors d'une réunion du Groupe de Travail Volumes Prélevables, à la demande de la CU du Grand Dijon, a été acté un transfert de 200 000 m³/an du champ captant de Marsannay-la-Côte au profit du forage

de Longvic. Les nouvelles valeurs étaient alors de 1 170 000 et 585 000 m³/an, respectivement pour la Rente Logerot et les Herbiottes.

Or, pour des raisons techniques, le Grand Dijon sollicite désormais uniquement un transfert de 100 000 m³/an. En effet, la station de traitement du forage de Longvic ne permet pas, dans la situation actuelle, de prélever un volume supérieur à 485 000 m³/an.

Dans cette hypothèse, il est à noter que le débit à la source de la Cent Fonts sera moins impactée, dès lors où le champ captant de Marsannay-la-Côte est plus éloigné de celle-ci.

Après discussion, les membres du Bureau valident la nouvelle répartition suivante :

Ouvrages d'AEP	Volume Prélevable (m ³ /an)	Rendement objectif
Puits des Valendons (Chenôve)	280 000	77.75%
Champ captant de la Rente Logerot (Marsannay-la-Côte)	1 270 000	77.75%
Forage des Herbiottes (Longvic)	485 000	76.5%
Puits de la CCSD	248 000	85%
Forage de la CCSD	372 000n	85%
Forage du Paquier du Potu (CCGC)	395 000	75.75%
Total nappe de Dijon Sud	3 050 000	

3. Rétroplannings fin 2016 - début 2017 et 2016-2018

La chargée de mission présente le rétroplanning des actions prévues pour les six prochains mois, ainsi que pour la période P1 (2016-2018). Ils sont tous deux été validés par les membres du Bureau (cf. ci-dessous).

M. ROSSI rappelle que l'action SUI.1.2.2 concernant la modélisation hydrosdispersive doit être engagée au plus tôt dans le but d'obtenir les résultats pour le bilan de mi-contrat en 2018.

M. FAVERJON spécifie qu'un état des lieux des PLU et PLUi est nécessaire en vue de l'action COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire à monter des projets de désimperméabilisation des sols.

Rétroplanning fin 2016-début 2017

Missions	2016				2017		
	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars
COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat							
SUI.1.2.1 : Collecter les données sur les paramètres pesticides, nitrates et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel							
COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau							
Q.2.2.1 : Evaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue							
SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts							
COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe							
COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe							
COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols							
COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires							
SUI.1.1.6 : Développer une base de données et Système d'Information SIG							
proposer un stage							
recherche d'un tuteur de stage							
proposer le stage (licence ou M2) 1er semestre 2017							
Accueil stagiaire							
SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP							
Définition des objectifs de l'étude + travail préliminaires sous forme de groupe de discussion (AE + DREAL)							
Rédaction du cahier des charges							
Consultation des entreprises							
Attribution de marché							
Suivi de l'étude							
Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts							
Rédaction du cahier des charges							
Consultation des entreprises							
Attribution de marché							
Suivi de l'étude							
Suivi des actions et soutien technique aux partenaires							
Répondre aux avis de consultations réglementaires							

4. Financements des actions pour la première période P1 (2016-2018)

Suite à la validation des rétroplannings, les financements des actions, qui seront entreprises sur la période P1, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Année	Missions	Côté estimatif €HT	Taux de subvention global	Subvention	Budget par EPCI
2016 – 2017	COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat	40 000 €	50%	20 000 €	4 000 €
	SUI.1.2.1 : Collecter les données sur les paramètres pesticides, nitrates et organo-chlorés, la compléter et réaliser un bilan annuel	0 €	0 €	0 €	0 €
	COM.2.1.1 : Sensibiliser les utilisateurs d'eau professionnels et publiques à des pratiques moins consommatrices d'eau	0 €	0 €	0 €	0 €
	Q.2.2.1 : Evaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de Saulon-la-Rue	0 €	0 €	0 €	0 €
	SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts	0 €	0 €	0 €	0 €
	COM.3.1.1 : Sensibiliser les décideurs et aménageurs à la vulnérabilité de la nappe	0 €	0 €	0 €	0 €
	COM.3.3.3 : Communication spécifique pour apporter des arguments économiques sur l'intérêt de préserver la nappe	10 000 €	80%	8 000 €	400€
	COM.3.5.7 : Inciter les acteurs du territoire (privé/public) à monter des projets de désimperméabilisation des sols	0 €	0 €	0 €	0 €
	COM.1.1.4 : Développer la visibilité du contrat de nappe de Dijon Sud auprès des partenaires	0 €	0 €	0 €	0 €
	SUI.1.1.6 : Développer une base de données et Système d'Information SIG	3 000 €	50%	1 500 €	300 €
	SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP	60 000 €	50%	30 000 €	6 000 €
	Q.2.2.3 : Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts	300 000 €	50%	150 000€	30 000 €
	ANIM.1.1.3 : Consolider le statut de l'InterCLE et ses missions	0 €	0 €	0 €	0 €
	Q.2.2.2 : Evaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine	0 €	0 €	0 €	0 €
	POL.3.5.6 : Déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe	25 000 €	5 000 € à 50% 20 000 € à 80%	18 500 €	1 300 €
Sous Total 2016 – 2017 :	438 000 €		228 000 €	42 000 €	
2018	ANIM.1.1.2 : Réaliser l'étude-bilan de mi contrat et de fin de contrat	0 €	0 €	0 €	0 €
	POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapproché et sécurisation de leur partie supérieure	50 000 €	50%	25 000 €	5 000 €
	COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés	8 000 €	50%	4 000 €	800 €
	COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets géothermie-géothermie eau-eau, de sondes verticales/réhabilitation d'ouvrages	0 €	0 €	0 €	0 €
Sous Total 2018 :	58 000 €		29 000 €	5 800 €	
TOTAL P1 :	496 000 €		257 000 €	47 800 €	

Il est souligné par les membres du bureau que la cotisation par EPCI pour la période 2016-2017, estimée à 42 000 € est élevé. Il est à préciser que, pour certaines actions, la somme, indiquée dans le tableau ci-dessus, ne sera pas à fournir en totalité sur cette première période. Ainsi, la valeur de 300 000 €HT de l'action Q.2.2.3 : Améliorer l'hydromorphologie de la Cent Fonts, comprend la phase d'étude de faisabilité mais aussi les travaux, qui ne seront réalisés qu'en deuxième période du contrat. L'estimation plus probable pour cette première phase serait de 20 000 €HT, pour la période 2016-2017. Il en va de même pour les actions COM.1.1.5 et COM.3.3.3 pour lesquelles la totalité du budget alloué ne sera pas utilisé d'ici 2018.

Une convention de financement sera rédigée et envoyée, au plus tôt à chaque EPCI membre de l'InterCLE. Les sommes à budgéter seront précisées pour les années 2016 et 2017.

5. Actions des partenaires

Les actions des partenaires à réaliser sur la période P1 sont présentées dans le tableau suivant :

VOLET	Enjeux	N°	Actions	Maitre d'ouvrage	Echéancier
V2. Préserver quantitativement la ressource en eau	V2.1.Gérer la consommation d'eau et améliorer (ou maintenir) les performances des réseaux d'eau				
	Gestion quantitative	Q.2.1.3	Suivi des performances des réseaux et linéaire des travaux sur réseau d'eau	EPCI AEP	Durée du contrat
V3.Améliorer la qualité des eaux brutes	V3.3.Reconquérir la qualité des eaux brutes des captages AEP et au droit des zones de forte vulnérabilité				
	Résorption des Pollution	POL.3.3.1	Lancer les études AAC sur l'ensemble des captages AEP et les diagnostics des activités associées pour aboutir à un ou des plans d'actions spécifiques	Grand Dijon CCGC CCSD	P1
	Communication	COM.3.3.2	Lancer une communication ciblée en direction de l'ensemble des acteurs dont les pratiques peuvent impacter sur la qualité des eaux brutes au droit des AAC	Grand Dijon CCGC CCSD	Durée du contrat Durée du contrat Durée du contrat
	V3.4.Réduire la contamination issue des réseaux viaires et des collectivités				
	Résorption des pollutions	POL.3.4.1	Diagnostic des anciennes décharges communales sur les communes de Perrigny les Dijon et Saulon la Rue et diagnostic complémentaire approfondi de l'ancienne décharge de Fenay	Commune de Fénay/ Saulon la rue / Perrigny lès Dijon	P1
			Réhabilitation des décharges communales de Perrigny les Dijon, Saulon la Rue et Fenay		
	POL.3.4.2	Diagnostic des pratiques de désherbage des infrastructures ferroviaires et recherches de solutions alternatives	SNCF Réseau		
		Expérimentation d'usage de produits alternatifs			
	Communication	COM.3.4.3	Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le « Zéro pesticide » pour les réseaux routiers	Gestionnaires routiers/APRR /DIR Centre-Est/CD21	Durée du contrat
		COM.3.4.4	Maintenir les pratiques vertueuses d'entretien des voiries et inciter à s'orienter vers le « Zéro pesticide » pour les collectivités	Communes sur la nappe (17)	Durée du contrat
	V3.5.Réduire la contamination par les eaux usées et les eaux pluviales				
	Résorption des pollutions	POL.3.5.2	Réhabilitation du collecteur de l'ex-SICODI sur le territoire de la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin	CCGC	P1
			Réhabilitation de tronçons unitaire sur Gevrey Chambertin		P2
			Réhabilitation de tronçons unitaire sur Brochon		P2
			Réhabilitation de tronçons unitaire sur Fixin		P2
			Réhabilitation de tronçons unitaire sur Couchey		P2
			Suppression des regards mixtes de Gevrey-Chambertin		P1
			Mise en séparatif des réseaux sur Gevrey-Chambertin		P1
			Mise en séparatif des réseaux du secteur Fixin 1		P1
			Mise en séparatif des réseaux du secteur Fixin 2		P1
			Mise en place d'un Bassin de Stockage/Restitution sur Gevrey Chambertin		P2
			Mise en place d'un Bassin de Stockage/Restitution sur Brochon		P2
			Mise en place d'un Bassin de Stockage/Restitution sur Fixin		P2
Mise en place d'un Bassin de Stockage/Restitution sur Couchey			P2		
Mise en place de conventions de déversement sur le territoire de la CC de Gevrey-Chambertin	Durée du contrat				
Résorption des pollutions	POL.3.5.3	Diagnostic complémentaire et Réhabilitation du collecteur de l'ex-SICODI sur les communes de Perrigny-lès-Dijon et Marsannay-la-Côte	Grand Dijon	P1	
		Actualisation du diagnostic de fonctionnement du bassin de collecte des eaux pluviales d'ActiSud		P1	
		Réactivation et passage de conventions de rejets industriels		Durée du contrat	
		Etude d'impact et diagnostic sur les réseaux de collectes identifiés comme problématique avant d'éventuels travaux de réhabilitation			
Résorption des pollutions	POL.3.5.5	Mise en conformité des installations d'assainissement non collectif de la plateforme de triage de Gevrey Chambertin	SNCF Mobilité	P1	
		Travaux de réhabilitation		P2	

V3. Améliorer la qualité des eaux brutes	V.3.6. Réduire la contamination par les pesticides et fertilisants d'origine Agricole				
	Résorption des pollutions	POL.3.6.1	Installation de plateformes de lavage/remplissage individuelles ou de petit collectif en agricole	CA21	P1
		POL.3.6.2	Investissements dans les équipements productifs en faveur d'une agriculture durable	CA21	P1
	Résorption des pollutions	POL.3.6.3	Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)	CA21 / SEDARB	Durée du contrat
	V.3.7. Renforcer la protection des captages d'AEP contre les pollutions accidentelles				
	Suivi	SUI.3.7.3	Révisions des Déclarations d'Utilité Publique des captages d'AEP du Grand Dijon	Grand Dijon	P1
	Communication	COM.3.7.4	Sensibilisation aux prescriptions relatives aux Périmètres de Protection des captages d'AEP	EPCI AEP	P1

6. Document de synthèse

A la demande du Président, une synthèse des connaissances disponibles sur la nappe de Dijon Sud a été élaborée, et envoyée à chaque membre du bureau. Elle s'appuie sur les nombreuses études déjà réalisées sur l'aquifère, listés ci-dessous :

- Carte piézométrique en hautes eaux de la nappe (InterCLE-SBV, 2013)
- Campagne de suivi de la qualité en hautes et basses eaux de la nappe (InterCLE-SBV, 2013)
- Document d'état des lieux de la nappe (InterCLE-SBV, 2014)
- Carte piézométrique à l'étiage de la Nappe de Dijon Sud (Antea, 2010)
- Etude isotopique de détermination de l'origine des nitrates présents en nappe (InterCLE-SBV, LADES, 2010)
- Etude d'Evaluation des Volumes Maxima Prelevables en nappe avec modélisation hydrodynamique (InterCLE-SBV, BRLi, Hydrofis, 2011)
- Etude de caractérisation de la contamination de la nappe par les eaux usées par dosage du Gadolinium (InterCLE-SBV, UMR Hydrosiences Montpellier, 2012)

M. FAVERJON précise que ce document s'inscrit dans une volonté de démarche collaborative et demande à ce qu'il soit transmis aux membres du Comité de Pilotage de l'action SUI.1.2.2 (Améliorer la connaissance des temps de transferts et des temps de transit entre les stations de pompage AEP) qui aura lieu le 30 septembre 2016.

La chargée de mission de l'InterCLE fera un bilan des modifications annuellement ou à une fréquence plus longue, selon les besoins.

7. Points et questions diverses

Fin de la période d'essai :

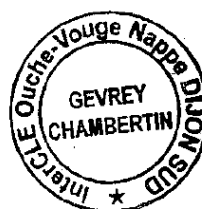
Le Président précise que la période d'essai de Mlle MOMBERTAND, se termine le 30 octobre. Les membres du bureau sont satisfaits du travail réalisé ; le contrat d'une durée de 3 ans est confirmé.

Réunions de l'InterCLE

La prochaine réunion du bureau est prévue pour janvier ou février 2017, suivi d'une réunion de l'InterCLE entre février et mars 2017.

M. FAVERJON souhaite réunir à nouveau les différentes commissions thématiques (communication, résorption des pollutions, gestion quantitative, suivi et connaissances) après la fusion des communautés de communes de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais.

Le Président
M. FAVERJON



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. FAVERJON".